

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)



ACTB Centre – SAS au capital de 1000 €

SIRET 94493364700017

RCS ORLEANS 944933647

Siège social : 7 bis, rue de la Grésie

Email : contact.actbcentre@gmail.com – Téléphone : 0667437200

Article 1 – Objet et champ d’application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les prestations de services proposées par la SAS ACTB Centre, spécialisée dans :

- les **diagnostics Techniques Immobilier** et l’**audit énergétique des bâtiments**,
- les **tests d’infiltrométrie** (étanchéité à l’air),
- les **contrôles des systèmes de ventilation** (VMC, CTA, etc.).
- la **thermographie du bâtiment**
- Le **Diagnostic Technique Global (DTG)**
- Le **Plan Pluriannuel de Travaux (PPT)**

Toute commande implique l’adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document, sauf conditions particulières expressément acceptées par écrit par ACTB Centre.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Article 2 – Prestations proposées

ACTB Centre propose, entre autres, les prestations suivantes :

- Audit énergétique réglementaire ou volontaire (copropriétés, maisons, tertiaire)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Dossier de Diagnostics Techniques (DDT)
- Tests de perméabilité à l'air (infiltrométrie selon norme NF EN ISO 9972 – FD P 50-784)
- Contrôles et mesures des systèmes de ventilation (débit, pression, efficacité)
- Rapport et recommandations techniques conformes à la réglementation en vigueur
- Etude thermographique
- Le Diagnostic Technique Global – mise en copropriété de bâtiment (DTG)
- Le Plan Pluriannuel de Travaux – établissement d'un projet de plan de travaux sur 10 ans pour les copropriétés (PPT)

Article 3 – Commande

La commande est validée dès signature du devis ou acceptation écrite par le client (courrier, email).

Le devis précise la nature, le prix et le délai des prestations.

ACTB Centre se réserve le droit de refuser une commande en cas d'impossibilité technique, de non-conformité du bâtiment ou d'impayés antérieurs.

Article 4 – Tarifs et modalités de paiement

Les prix sont exprimés en euros, hors taxes (HT), majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les tarifs sont établis selon la nature de la prestation, la taille du bâtiment, les déplacements, et les moyens techniques nécessaires.

Le paiement s'effectue :

- soit à la commande (acompte),
- soit à réception de facture, dans un délai de 30 jours maximum, sauf disposition contraire indiquée sur le devis.

Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de retard équivalentes à 3 fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Article 5 – Obligations du client

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Le client s'engage à :

- fournir un accès total et sécurisé au bâtiment,
- transmettre tous les documents techniques utiles (plans, descriptifs, autorisations, etc.),
- garantir que les conditions d'intervention sont conformes à la réglementation (absence de risques majeurs, sécurité, etc.) ou en informer l'opérateur.

Toute impossibilité d'intervention du fait du client pourra donner lieu à une facturation partielle ou totale.

Article 6 – Délai d'exécution

Les délais d'intervention sont communiqués à titre indicatif et peuvent varier selon la complexité du projet, les contraintes techniques ou les conditions météorologiques. ACTB Centre ne saurait être tenue responsable des retards dus à des cas de force majeure ou à des événements imprévus (accès au bâtiment impossible, panne d'équipement, etc.).

Article 7 – Responsabilité

ACTB Centre est tenue à une obligation de moyens et s'engage à exécuter les prestations selon les règles de l'art et les normes en vigueur.

La responsabilité de la société ne saurait être engagée en cas de :

- défauts non détectables à la date du contrôle,
- usage non conforme des équipements par le client,
- mauvaise interprétation ou application des recommandations fournies.

Article 8 – Réclamations – Litiges

Toute réclamation doit être adressée par écrit dans un délai de 7 jours ouvrés suivant la prestation.

En cas de désaccord, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Les articles L 611-1 et suivants et R 612-1 et suivants du Code de la consommation prévoient l'obligation pour les professionnels de mettre en place un dispositif de médiation de la consommation gratuit au profit des consommateurs.

ACTB Centre, à une convention à cet effet avec :

Le GIE MEDIMMOCONSO GIE au capital social de 1000,00 € Ayant son siège social : 1 Allée du Parc Mesemena à 44500 LA BAULE

Adresse administrative : 1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS 25222 à 44505 LA BAULE CEDEX ; RCS SAINT-NAZAIRE n° 823 553 037

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

À défaut, le litige sera porté devant le tribunal compétent du ressort du siège social d'ACTB Centre.

Article 9 – Droit de rétractation (clients particuliers uniquement)

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le client consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalités.

Ce droit ne s'applique pas :

- en cas de prestation exécutée intégralement avant la fin du délai de rétractation avec l'accord exprès du client,
- en cas de fourniture de services personnalisés.

Article 10 – Protection des données personnelles

ACTB Centre respecte la législation sur la protection des données personnelles (RGPD). Les informations collectées sont strictement utilisées pour le traitement des demandes, l'exécution des prestations et la gestion de la relation client. Le client peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou d'opposition en contactant : [email].

Article 11 – Force majeure

ACTB Centre ne saurait être tenue responsable de tout manquement à ses obligations en cas de force majeure (incendie, grève, inondation, épidémie, panne majeure, etc.).

Article 12 – Utilisation des rapports

Les rapports demeurent la propriété de la société ACTB CENTRE et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Article 13 – Acceptation des CGV

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes CGV, disponibles en permanence sur simple demande ou sur le site web de la société.

Article 14 – Délai de rétractation

Article L221-25:

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Si le consommateur souhaite que l'exécution d'une prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 commence avant la fin du délai de rétractation prévu à l'article L. 221-18 et si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, le professionnel recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement. Il demande au consommateur de reconnaître qu'après qu'il aura entièrement exécuté le contrat, celui-ci ne disposera plus du droit de rétractation.

Le consommateur qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat. Si le prix total est excessif, le montant approprié est calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni.

Aucune somme n'est due par le consommateur ayant exercé son droit de rétractation si sa demande expresse n'a pas été recueillie en application du premier alinéa ou si le professionnel n'a pas respecté l'obligation d'information prévue au 9° de l'article L. 221-5.